

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 142

présenté par

Mme Pujol, M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen, M. Meizonnet et M. Pajot

ARTICLE 10 BIS

Après le mot :

« exposition »,

insérer le mot :

« gratuite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à encourager l'attribution des droits de diffusion à des chaînes accessibles en clair et gratuitement.

L'attribution de lots sportifs à des chaînes payantes a contribué à la chute de l'attrait de certaines compétitions sportives et à l'explosion du streaming illégal.